

PREFECTURE DE LA GIRONDE 2 1 SEP. 2020

Conseil d'Administration

Bureau du Courrier

Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Adoption du compte rendu du CA du 21 février 2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL.

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h

Compte rendu

Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

Monsieur le Président, constate que le quorum est atteint, et est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Fabien Robert informe l'assemblée du décès de Monsieur Benoît Martin, ainsi que de la démission du conseil municipal de la ville de Bordeaux de Constance Mollat, tous deux administrateurs de l'EBABX représentants de la ville de Bordeaux.

Il rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu avec la nouvelle équipe le 1^{er} juillet 2020 à 10h30. Grâce à la diligence et à la bonne collaboration avec la DGFIP, le compte de gestion, le compte administratif et le budget supplémentaire peuvent être présentés à ce conseil ; a priori donc, un conseil d'administration ne sera pas nécessaire avant juillet.

Adoption du compte rendu du CA du 17 décembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point d'actualité du directeur

Monsieur Dominique Pasqualini rappelle que la journée portes ouvertes a eu lieu ce mercredi. Il souligne l'implication de tous, étudiants, enseignants et tous personnels, avec un effort remarquable de communication, de qualité, d'affichage et des propositions des étudiants et enseignants pour accueillir le public.

Les équipes travaillent pour reprendre en main notre réseau informatique : il s'agit d'une période de transition pour aller vers le mieux, tout en maintenant la sécurité. La phase 2 du logiciel pédagogique avance. Les nouveaux techniciens ont pris en main leurs ateliers, et Nawal Daliaoui, assistante pédagogique, est en poste depuis 1 mois et demi.

A lancer très prochainement, l'auto-évaluation par nos étudiants telle que demandée pour le dossier d'accréditation.

Par ailleurs, la collaboration avec les 2 universités avance bien : Master en schéma de construction avec Bordeaux Montaigne, le campus des métiers avec Bordeaux Montaigne également, et la master class partagée avec Bordeaux 2. La nouvelle charte graphique est mise en œuvre, en lien avec le nouveau site internet.

Le recrutement de la nouvelle promo du Pavillon est lancé. Enfin, la JPO a vu la mise en place du chantier jardins avec l'association des jardins du Noviciat. Cette collaboration permet une mise en route facilitée et intéressante, un composteur a été réalisé ensemble, ainsi que des plantations. Ce jardin offre un très beau point de vue sur le quartier, avec tous les espaces immobiliers existants et à venir.

Décision portant adoption du compte de gestion de l'année 2019 Délibération D.01-2020

Monsieur Fabien Robert donne la parole à Madame Berthomé, qui représente Madame l'administratrice des finances publiques.

Madame Anne Berthomé expose que ses services ont pointé les écritures du compte administratif et du compte de gestion 2019 : les résultats sont concordants. Avec un résultat de 97 085.17 € en fonctionnement et 39 533.32 € en investissement.

Les restes à recouvrer correspondent à des titres émis fin 2019, donc logiquement pas encore encaissés.

Les bonnes relations entretenues avec les services administratifs de l'EBABX permettent de les limiter.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du Compte Administratif et affectation du résultat de l'exercice 2019 Délibération D.02-2020

Monsieur Fabien Robert expose que l'EBABX clôture l'exercice 2019 avec un excédent de fonctionnement de 97 085.17 € et un excédent d'investissement de 39 533.32 €, à mettre en regard avec les exercices passés et un budget total d'environ 4 millions d'€.

Monsieur Hervé Alexandre confirme qu'il s'agit d'un résultat de fonctionnement important, mais à pondérer. Pour la masse salariale, 2 postes ont été occupés le premier semestre par des invités/intervenants; les recrutements des 2 enseignants ayant eu lieu en septembre, l'effet de noria a limité les dépenses sur la masse salariale.

Par ailleurs, l'école a été dotée par avance des crédits relatifs à l'autonomisation des services informatiques. Celle-ci est en cours d'étude, conformément à la convention signée, et devrait aboutir à des contrats très majoritairement signés avec le réseau Renater, déployé par l'université. Ces crédits n'ont pas été dépensés naturellement, ce qui affecte très sensiblement le résultat. De la même façon, l'état a versé par anticipation les crédits relatifs à l'aide à la mobilité étudiante (cf délibération D.04 à suivre) ainsi que ceux pour le Pavillon.

Enfin, à souligner, les dépenses hors personnel ont fait l'objet d'une attention constante, et ont bénéficié de la réorganisation efficace des ateliers.

Monsieur Fabien Robert confirme la saine gestion de l'établissement.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant décision modificative n°1 (DM1) du budget 2020 - budget supplémentaire Délibération D.03-2020

Monsieur Fabien Robert expose qu'il s'agit de reprendre les résultats de l'année 2019 sur l'exercice 2020.

Madame Berthomé remarque qu'il faut mentionner les restes à réaliser en dépenses d'investissement (12 300 € correspondant au logiciel pédagogique engagé en 2019) et les reports correspondants en recette d'investissement.

Monsieur Fabien Robert confirme que la modification sera faite.

Adoptée à l'unanimité sous réserve de la modification demandée

Décision portant composition, attributions et modalités de fonctionnement d'une commission d'attribution d'aides aux mobilités internationales des étudiants de l'EBABX Délibération D.04-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose que l'Etat a versé aux écoles d'art une dotation spécifique pour aider à la mobilité des étudiants boursiers. Pour l'EBABX, il s'agit d'un montant de 22.400 €. Pour se conformer aux instructions du Ministère, il convient d'instaurer une commission d'attribution de ces aides ; l'école saisit cette occasion pour élargir cette commission à l'aide ponctuelle attribuée pour des mobilités de façon à traiter ces questions de façon simple et efficace. Le PV de la commission sera transmis à la DGFIP à l'appui des versements aux étudiants. La commission se réunira pour la 1ère fois pendant le séminaire de fin d'année.

Monsieur Jean-Charles Zébo demande si tous représentants du CPSVE composent cette commission. Monsieur Hervé Alexandre confirme que c'est la proposition qui est faite pour couvrir l'ensemble du cursus concerné.

Monsieur Paul Dupouy demande si les déplacements en France sont concernés.

Monsieur Hervé Alexandre indique qu'il s'agit des déplacements internationaux.

Monsieur Fabien Robert ajoute qu'il s'agit de faciliter les déplacements et les soutiens aux étudiants grâce à une procédure optimale et réactive.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant modalités de participations ou remboursements à des étudiants pour des mobilités internationales Délibération D.05-2020

Monsieur Fabien Robert expose que la délibération précédente évitera une présentation de ce type de texte en conseil d'administration.

Monsieur Hervé Alexandre confirme. Ici, il s'agit de cadrer les participations ou remboursements des étudiants pour plusieurs projets : un voyage d'études à Glasgow, un voyage à Cluj en Roumanie, un voyage à Milan ; et des frais de production liés à un échange avec Budapest, pris en charge par des étudiants et qu'il convient de leur rembourser.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant modification des représentations enseignantes au CPSVE et calendrier des prochaines élections Délibération D.06-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'une modification de la représentation étudiante a été adoptée en conseil d'administration du 17 décembre dernier. Le conseil pédagogique s'est prononcé en

faveur de la même modification pour la représentation enseignante / technicien d'atelier, plus conforme aux nouvelles organisations pédagogiques des cycles 1 et 2. Il est proposé que la cooptation se fasse en novembre pour permettre un tuilage.

Monsieur Cyriaque Moniez questionne sur les enseignants qui ne participent ni à un parcours, ni une plateforme ; ainsi que pour les parcours où les enseignants sont peu nombreux.

Madame Annette Nève confirme que cela concerne des professeurs de langue.

Monsieur Hervé Alexandre confirme qu'il faudra veiller à ce que tous soient potentiellement rattachés sur un parcours / plateforme.

Monsieur Paul Dupouy remarque que la représentation des techniciens pose question ; ils sont de plus en plus présents dans les cursus. Ils ont d'ailleurs regretté que le rapport d'activité ne fasse pas mention des modules de formation.

Monsieur Fabien Robert rappelle que leur parole est portée par leur représentant (+ 1 suppléant) dans les conseils.

Monsieur Dominique Pasqualini propose que l'on fasse ce premier pas quitte à aller vers d'autres modifications si nécessaire.

Monsieur Hervé Alexandre ajoute qu'il est souvent difficile de trouver autant de candidats que de postes, cette représentation permettra de pallier ce problème.

Monsieur Paul Dupouy note que les techniciens ne sont pas concernés par ce manque de candidatures.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant modification des aides aux mobilités étudiantes dans le cadre de la convention EBABX/Fukuoka
Délibération D.07-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose que dans le cadre de la convention avec notre partenaire de Fukuoka, il convient d'étendre la durée du soutien apporté par l'école et de permettre une aide allant jusqu'à 5 mois.

Monsieur Fabien Robert ajoute que cette délibération est nécessaire pour justifier les versements des aides aux étudiants concernés.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant délégation de signatures Délibération D.08-2020

Monsieur Fabien Robert expose qu'il s'agit de formaliser les délégations de signature. Monsieur Hervé Alexandre confirme que les modifications concernent uniquement la délégation liée à l'arrivée de Nawal Daliaoui.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant modification des modalités de remboursement des vacataires / invités / intervenants de l'EBABX
Délibération D.09-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de reprendre le texte précédent, pour acter nos pratiques et ajuster le montant du remboursement des frais de repas qui a été porté à 17,50€ par l'Etat; et qu'il convient d'adopter formellement. Ce texte est opposable aux invités et à la DGFIP.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant modification des modalités de prise en charge / remboursement des frais de mission

Délibération D.10-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de la même procédure pour ajuster le montant du remboursement des frais de repas (17,50 €) dans le cadre des déplacements des agents et administrateurs.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 11h40.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

7





Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 11-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL.

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.11-2020 portant élection à la présidence du Conseil d'Administration de l'ebabx

Monsieur Arnaud Littardi, vice-président du Conseil d'Administration de l'ebabx, Directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC il est procédé à l'élection à la présidence du Conseil d'Administration.

Est candidat M. Baptiste MAURIN

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette candidature.

Elu à l'unanimité

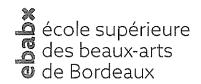
Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

Aureau ou Courier John Courier



Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h



D. 12-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s :

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.12-2020 portant nomination des membres de l'établissement public représentants de la collectivité au CT et CHSCT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.09-2018 du 22 mars 2018, le CA de l'ebabx avait adopté la composition des collèges constituant les Comité Technique (CT) et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Pour mémoire, le nombre de représentants du personnel est fixé à 3 membres titulaires (+3 suppléants); pour le Comité Technique et pour le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Le paritarisme numérique fixe le nombre de représentants de la collectivité à 3 titulaires (+ 3 suppléants).

Sur proposition du président lors du CA du 26 mars 2019, les 3 membres titulaires représentants de la collectivité étant des représentants de la ville de Bordeaux : Mme Delphine Jamet ; Mme Emilie Kuziew ; M. Fabien Robert.

Il convient de procéder au renouvellement de ces 3 membres et de 3 suppléants (non nommés en 2019).

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur les candidatures suivantes : MM Baptiste MAURIN, Dimitri BOUTLEUX, Radouane JABER

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

école supérieure des beaux-arts de Bordeaux 7 rue des Beaux-Arts CS 72010 33088 Bordeaux Cedex — France +33 (0)5 56 33 49 10 | ebabx.fr



Conseil d'Administration Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h Courtier

D. 13-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s :

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.13-2020 portant adoption des modalités de télétravail

Mesdames, Messieurs,

Portée par le CHSCT et le CT depuis le mois d'octobre 2019, la mise en place du télétravail a donné lieu à des travaux et expérimentations successives, marquées par des étapes et validations :

- lors des CT-CHSCT du 15 octobre 2019
- lors des CT-CHSCT du 11 mai 2020
- tout au long de l'année 19/20 avec une commission de travail spécifique qui s'est réunie à plusieurs reprises et a accompagné un travail d'enquête des vœux des agents.

Dans le même temps a été mise en place une expérimentation pour quelques agents volontaires, à laquelle s'est enchaînée la période de confinement sanitaire de lutte contre le Covid 19.

A compter du lundi 16 mars l'établissement a mis en œuvre progressivement et massivement les conditions d'un travail à distance pour tous ses agents, afin de répondre aux impératifs de continuité de service à ses publics, de fonctionnement de l'EPCC et de traitement avec des mesures d'urgence de cette situation exceptionnelle.

Le bilan qui a pu être fait de cette année universitaire, prenant en compte l'aspect exceptionnel et non conventionnel du télétravail massif imposé à tous, a permis d'identifier quelques points et valeurs forts qui ont posé un cadre pour le projet de charte présenté lors du CT-CHSCT du lundi 29 juin 2020 :

- La priorité mise au service de nos publics dans leur diversité de parcours de formation et de situations de productions artistiques et d'organisations pédagogiques ;
- L'attention à la cohésion d'équipe et dans une transversalité de pratiques au-delà des missions et expertises propres à chacun ;
- L'attention à la qualité de vie au travail et santé des agents, particulièrement dans tout ce qui peut réduire les contraintes et fatigues liées aux transports et déplacements ;
- Une préoccupation écologique et de développement durable dans toutes les pratiques et actions de l'Etablissement.

Lors de sa séance du lundi 29 juin 2020, le Comité Technique a validé unanimement la charte jointe en annexe pour un début de mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2020.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette adoption par le CA des présentes modalités de télétravail à l'ebabx.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

école supérieure des beaux-arts de Bordeaux 7 rue des Beaux-Arts CS 72010 33088 Bordeaux Cedex — France +33 (0)5 56 33 49 10 ; ebabx.fr





Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 14-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s :

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.14-2020 portant modification du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

L'évolution du tableau des effectifs présentée porte sur la création de 2 postes pour cette rentrée de septembre 2020 : une technicienne pour la céramique et un assistant d'enseignement artistique pour les cours publics.

L'avis du Comité Technique étant requis pour la suppression de poste, les modifications de quotités horaires, et la modification des postes consécutive à l'évolution de carrière des agents en place, un tableau des effectifs prenant en compte l'ensemble des arrivées/départs/modification grades et horaires sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité Technique puis Conseil d'Administration.

Suivant ces principes, il vous est proposé ci-dessous pour adoption, le tableau des effectifs de l'ebabx, à la date du 1^{er} septembre 2020.

Postes ouverts au tableau des effectifs au 1/09/2020	81
Soit en équivalent temps plein	68,78
Équipe pédagogique	59
Équipe administration/technique	22

Équipe en place au 1/09/2020

Hommes	41
Femmes	38
Contractuels	40
Titulaires	39

CADRES D'EMPLOIS	catégorie	Titulaire	Contractuel	Homme	femme	administration/ technique	pédagogique	effectifs au 01/09/2020	ETP au 01/09/2020
Directeur établissement artistique	А	1	2	2	1	3	0	3	3
Professeur enseignement artistique	А	19	13	18	14	0	34	34	28,875
Attaché	A	2	1	0	3	3	0	3	3
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	1	0	1	1	0	1	1
Assistant enseignement artistique	В	5	9	6	8	0	14	14	7,3
Assistant de conservation du patrimoine	В	1	0	0	1	1	0	1	1
Technicien	В	1	11	10	2	2	10	12	11,6
Rédacteur	В	2	2	0	4	4	0	4	4
Agent de maîtrise	С	2	0	2	0	1	1	2	2
Adjoint du patrimoine	С	2	0	1	1	2	0	2	2
Adjoint technique	С	4	1	2	3	5	0	5	5
total		39	40	41	38	22	59	81	68,775

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME



école supérieure
des beaux arts
de Bordeaux
7 rue des Beaux-Arts CS 72010
33088 Bordeaux Cedex — France
+33 (0)5 56 33 49 10 lebabx.fr



Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 15-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h



Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.15-2020 portant Décision Modificative n°2 (DM2) du budget de l'exercice 2020

Mesdames, Messieurs,

La présente modification budgétaire concerne des ajustements sur des crédits sans incidence sur le montant total du budget 2020 :

- pour permettre le règlement des frais de change liés aux remboursements par nos opérateurs des voyages internationaux annulés en mars/avril/mai ;
- pour le paiement sur le chapitre 12 des dépenses non prévues au BP, notamment une indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

	CECTION DE FONCTIONNEM	TAIT
	SECTION DE FONCTIONNEME	EN I
COMPTE	DÉTAIL	MONTANT
C/678	charges exceptionnelles	-100,00 €
C/666	pertes de change	100,00 €
C/678	charges exceptionnelles	-20 000,00 €
C/64138	autres indemnités	20 000,00 €
TOTAL		0,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

école supérieure des beaux-arts de Bordeaux 7 rue des Beaux-Arts CS 72010 33088 Bordeaux Cedex — France +33 (0)5 56 33 49 10 | ebabx.fr



Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 16-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h



Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.16-2020 portant remboursement d'inscription au concours d'admission 2020

Mesdames, Messieurs,

Madame Lena SANCHEZ-ALMOROX a déposé un dossier d'inscription au concours d'entrée en 1ère année de l'école.

Ce dossier est parvenu hors délai et n'a pu être étudié, il convient de lui rembourser les droits d'inscription correspondants, à savoir la somme de 46€.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

Sureau du Courrie

of the state of th



DE LA GIRONDE
2 1 SEP. 2020
Bureau du Courris

Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 17-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.17-2020 portant remboursement d'une aide à la mobilité internationale

Mesdames, Messieurs,

Laura Fernandes, étudiante en 5ème année, a perçu une bourse de 400€ dans le cadre de notre convention de mobilité internationale avec l'université de Fukuoka, pour sa mobilité d'étude de 4ème année.

Du fait de la crise sanitaire, cette mobilité n'a pas eu lieu.

Il convient donc que Laura rembourse cette bourse à l'école.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

DE LA GIRONDE 2 1 SEP. 2020

Bureau du Courrier



PREFECTURE DE LA GIRONDE 2 1 SEP. 2020

Conseil d'Administration

Bureau du Courrier

Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 18-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL,

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.18-2020 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres de l'EBABX pour les marchés publics à venir

Mesdames, Messieurs,

L'EBABX, comme tout établissement public, est soumis aux règles des marchés publics. Jusqu'à présent, le volume des fournitures et services commandés ne nécessitait pas de procédures formalisées. Dans le cadre de l'autonomisation des systèmes d'information, une procédure formalisée a été lancée pour désigner les prestataires qui réaliseront pour l'école, fournitures de services et de matériel. Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics, il convient de désigner les membres de la commission

Pour un établissement public local tel qu'un établissement public de coopération culturelle, la commission d'appel d'offres est composée :

- Du Directeur qui est président de droit de la CAO d'un EPCC;
- De 2 à 4 membres du conseil d'administration, désignés par celui-ci ;

d'appel d'offres compétente pour procéder à l'attribution des marchés précités.

- De membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires, désignés selon les mêmes modalités.

Il convient en conséquence de pourvoir au remplacement de Mme Delphine Jamet, désignée par délibération D.19-2019 et ne faisant plus partie du CA de l'ebabx.

A cette heure la composition de la commission est la suivante :

Monsieur le Directeur de l'EBABX	Président
N.N.	Titulaire
M. Paul DUPOUY	Titulaire
N.N.	Suppléant
N.N.	Suppléant

En conséquence, il est proposé la composition de la commission suivante :

Monsieur le Directeur de l'EBABX	Président
M. Baptiste MAURIN	Titulaire
M. Paul DUPOUY	Titulaire
M. Radouane JABER	Suppléant
M. Patrick MOURET	Suppléant

En outre, sont invités aux réunions des commissions d'appel d'offres, avec voix consultative :

- Le comptable de l'EBABX
- Le représentant du service en charge de la concurrence
- Les personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition de composition de la commission d'appel d'offres de l'EBABX.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

Burgh du County



PREFECTURE DE LA GIRONDE 2 1 SEP. 2020 Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 9 septembre 2020 à 14h

D. 19-2020

Aujourd'hui mercredi 9 septembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Arnaud LITTARDI - Vice-Président

Etaient présent-e-s:

Mme Marie Claude NOEL.

MM. Arnaud LITTARDI, Sébastien VONIER, Paul DUPOUY, Benjamin PALETTE, Dimitri BOUTLEUX, Mathieu HAZOUARD, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET.

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

Mme Marie SOUBEYROL par M. Benjamin PALETTE, Mme Fabienne BUCCO par M. Arnaud LITTARDI, Mme Claire JACQUET par M. Sébastien VONIER, M. Didier JEANJEAN par M. Baptiste MAURIN.

Etaient excusés, non représentés :

Délibération D.19-2020 portant modification des modalités de perception des droits d'inscription aux cours publics à compter de la rentrée de septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.26-2019 du 1^{er} décembre 2019 ont été adoptés les montants et modalités de paiement des droits d'inscription à l'école :

« Modalités de paiement

Tous les droits d'inscriptions, étudiants et cours publics, quels que soient leur montant, sont payables en 1 échéance au 31 octobre 2020, ou pour facilité de paiement en 2 échéances fractionnées identiques, à échéance du 31 octobre pour la 1ère, du 30 novembre pour la 2ème.

Les dossiers non réglés à chaque échéance seront transmis sans délai au Trésor Public pour recouvrement en direct des sommes dues par Mme l'Administratrice des finances publiques.

L'ensemble de ces éléments et calendriers seront communiqués et soulignés dès les inscriptions pour tous nos publics, ainsi que dans tous nos documents de communication. »

En cette rentrée et pour ce qui concerne spécifiquement les cours publics, du fait d'une modification technique de la régie, il est proposé de simplifier et d'harmoniser les modalités de paiements des élèves inscrits.

Ainsi, pour tous:

- Le paiement s'effectuera uniquement par prélèvement bancaire, les inscrits fournissant un RIB à l'inscription.
- Tous les paiements se feront par prélèvement, directement par la Direction Générale des Finances Publiques DGFIP, en 2 fois, chaque prélèvement représentant 50% de la somme due.
- Les prélèvements seront effectués le 31 octobre et le 30 novembre 2020.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 9 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

Président

Bureau du Courrier